

La Présidente de l'Université

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112 ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels qu'en vigueur ;

Vu la délibération n° CA003-2024 en date du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;

Vu la délibération n° CA003-2024 en date du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n°2024-020 du 28 février 2024 portant délégation de signature en faveur des gestionnaires finances ;

ARRETE :

I - Affaires financières

Article 1 – Délégation de signature est donnée aux agents gestionnaires finances de l'Université d'Angers dont les noms et prénoms figurent en annexe pour les dépenses (engagement et service fait) jusqu'au seuil maximal de 5000€HT et selon leurs périmètres propres.

Article 2 – Le présent arrêté prend effet dès sa signature. Il abroge et remplace l'arrêté n°2024-020 susvisé du 28 février 2024.

Article 3 – Tout document signé en application de la présente délégation doit comporter sous la signature de son auteur la mention en caractères lisibles de ses nom, prénom et qualité ainsi que la mention « pour la Présidente, par délégation ». Toute subdélégation de signature par le délégataire est prohibée.

Article 4 - Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au registre des actes administratifs de l'université d'Angers.

Fait à Angers, en format électronique.

La délégante,

Françoise GROLLEAU

Présidente de l'université

Signé le 20 décembre 2024

Destinataires : Rectrice d'Académie, Directeur général des services, Intéressés, Service des affaires institutionnelles (Registre des actes administratifs), Agent comptable.

Mise en ligne le : 20/12/2024 sur la page <https://www.univ-angers.fr/fr/index/actes-et-infos-publiques/delegations.html>

**Annexe arrêté 2024-219 portant délégation de signature aux
gestionnaires finances**

GESTIONNAIRES DAF
Adeline Biotteau Morin
Clément Badier
Fatima Benzekhroufa
Gilberte Gresenguet
Jean-Pierre Le Bris
Patricia Bernier
Valérie Caillard
CENTRES FINANCIERS
900100
900101
900102
900103
900104
900105
900106
900107
900108
900109
900110
900112
900200
900300
900301
900302
900303
900304
900502
900503
900504
900505
900112
90310*
911200
91410*
91420
91430
91440
91450
93460
93470
93490
936900
936914
F90090310
F900100
F90091420
F90091410
F90991430
F9001440

GESTIONNAIRE CHOLET
Emilie Tricot
CENTRE FINANCIER
90040